

Dardilly le 01/09/16

Circulaire

Objet : Mise à disposition des véhicules de marque Renault et de type Trafic et Master de la Ligue Rhône-Alpes Handisport

Structures concernées :

Les structures pouvant prétendre à l'utilisation des véhicules doivent être affiliées à la Ligue Rhône-Alpes Handisport. Ils doivent de même être à jour de leur affiliation fédérale (FFH) et de leur cotisation départementale handisport (CDH).

Les véhicules pourront être mis à disposition des commissions sportives de la FFH de façon occasionnelle.

Les véhicules seront prioritairement attribués aux équipes régionales d'une part et pour les actions internes de la LRAH (stages, formations, évènementiel) d'autre part.

Un plafond de trois sorties par saison et par club a été instauré, afin d'en permettre l'utilisation d'un plus grand nombre.

Tarification appliquée :

Les véhicules seront mis à disposition pour un montant de 0,25 centimes d'euros du kilomètre.

Seuls les Comités Départementaux Handisport de la région Rhône-Alpes pourront bénéficier gratuitement des véhicules pour les actions qu'ils mettent en place.

Prise de véhicules :

Le retrait et retour des véhicules sont à effectuer durant les jours d'ouverture de la LRAH, du lundi au vendredi de 09h30 à 16h30 (**sur rendez vous uniquement**).

Les horaires seront communiqués à la LRAH au moins une semaine avant la date de retrait.

Modalités administratives :

La réservation des véhicules devra être faite par formulaire, téléchargeable sur le site internet : <http://www.handisport-rhonealpes.org/page/le-pret-de-materiel-15.html> et à renvoyer à l'adresse suivante : « materiel@handisport-rhonealpes.org ».

Dégradation du véhicule :

Deux chèques de caution seront à établir (par véhicule).

L'un concernant la dégradation du véhicule d'un montant de mille cinq cents euros TTC (1500,00 euros TTC) et l'autre concernant la propreté générale du véhicule, cinquante euros TTC (50,00 euros).

Toute dégradation survenue lors de la période de prêt vous sera facturée (franchise ou réparation directe en fonction de la gravité).

Un état des lieux en présence d'un responsable de chaque structure sera effectué avant et après le prêt.



6 chemin des Gorges
69570 Dardilly
Tel/Fax : 04 78 33 67 19
contact@handisport-rhonealpes.org
www.handisport-rhonealpes.org

Le Président